

# RN13BIS

## ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE

### **Adhérer à RN13BIS c'est :**

- prendre part à un réseau de professionnel·le·s du secteur de l'art contemporain ;
- participer à des groupes de partage de pratiques pour mutualiser besoins, inventivité et connaissances ;
- bénéficier d'informations professionnelles, notamment via une newsletter interne bimestrielle ;
- contribuer collectivement via divers chantiers à améliorer la compréhension et la structuration de notre secteur.

L'association RN13BIS - art contemporain en Normandie - fédère un réseau d'artistes et de structures d'art contemporain en région et se compose de membres actifs (personnes physiques et morales) et de structures associées, qui participent au fonctionnement de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Les missions de RN13BIS s'articulent autour de quatre grandes orientations :

- Agir pour la structuration du secteur de l'art contemporain en Normandie, notamment en contribuant à l'adoption d'un contrat de filière (dans la prolongation du sodavi) ;
- Accompagner ses membres dans leurs activités de création, diffusion, médiation et formation en art contemporain par exemple en organisant des groupes de partage de pratiques et en améliorant leur accès à l'information ;
- Contribuer à la vitalité et au rayonnement de la scène artistique normande en organisant des rencontres entre artistes et professionnel·le·s et en éditant une revue annuelle gratuite gratuite *Insert* depuis la Normandie ;
- Enrichir l'expérience de l'art contemporain en région en valorisant les programmations des membres actifs « opérateurs artistiques et culturels » via l'agenda des expositions sur son site internet, ses réseaux sociaux et sa newsletter externe, mais aussi en imaginant collectivement des formats numériques via *Double Vision*.

# RN13BIS

## ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE

Les membres actifs « **artistes-auteur·rices et curateur·rices** » sont des personnes physiques qui témoignent d'une activité professionnelle d'artiste-auteur·rice ou de commissaire d'exposition dans le champ de l'art contemporain et dont l'atelier ou le lieu d'exercice professionnel est situé en Normandie.

Pour solliciter son adhésion en qualité de membre actif, la personne doit répondre aux conditions suivantes :

- disposer d'un numéro de Siret :
- pour les artistes-auteur·rices, relever du code APE 9003 :
- pour les commissaires d'exposition, être membre d'une association professionnelle :
- témoigner d'une activité artistique récente et nourrie, inscrite dans les réseaux identifiés de l'art contemporain.

Les artistes, auteurs·rices et curateurs·rices qui désirent adhérer doivent envoyer un CV (incluant les informations demandées dans les conditions d'adhésion) et un site web ou un portfolio à jour attestant de leur activité récente. Voir date limite et contact email ci-dessous.

Les membres actifs « **opérateurs artistiques et culturels** » sont des personnes morales, structures publiques ou privées à but non lucratif, qui remplissent de façon régulière et soutenue une mission de production, de diffusion ou de formation dans le domaine de l'art contemporain en Normandie.

Pour être membre adhérent, il faut pouvoir répondre aux critères suivants :

- développer un projet d'orientation artistique et culturel depuis au moins trois ans dans le secteur de l'art contemporain ou de l'enseignement artistique supérieur. Le projet d'orientation doit être défini par le directeur ou la directrice, qui dispose de l'autonomie scientifique et financière nécessaires à sa conduite ;
- mettre en œuvre une politique de médiation artistique et culturelle et de diversification des publics ;

# RN13BIS

## ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE

- disposer des conditions matérielles satisfaisantes, et notamment des locaux, pour la diffusion artistique et l'accueil des publics ;
- démontrer une activité de production dans le champ de l'art contemporain ;
- justifier d'une grille de rémunération des artistes-auteurs.

Pour solliciter son adhésion en qualité de membre actif, la structure doit envoyer un dossier contenant le projet de l'établissement, une lettre de motivation explicitant ses objectifs, ses actions et son organisation en rapport avec les critères cités ci-dessus. Voir date limite et contact email ci-dessous.

Les « **structures associées** » sont des structures qui ne répondent pas stricto sensu aux critères d'admission à l'association RN13BIS mais dont les activités exercées en Normandie font preuve de convergence et de complémentarité avec les actions et missions de l'association. Ces structures ont une activité régulière dans le champ de l'art contemporain, elles mènent une politique active de médiation. Leur activité est non lucrative.

Pour solliciter son adhésion en qualité de membre associé, la structure doit envoyer une lettre de motivation explicitant ses objectifs, ses actions et son organisation, en rapport avec les critères cités ci-dessus. Voir date limite et contact email ci-dessous.

Le Conseil d'Administration de RN13BIS, qui se réunit tous les 2 mois, examine les demandes d'adhésion et statue sur l'adhésion des nouveaux membres. La prochaine Assemblée générale est prévue au printemps 2022.

Les artistes et structures souhaitant rejoindre le réseau RN13BIS sont invitées à envoyer leur dossier, **avant le 23 janvier 2022** à l'adresse suivante : [contact\(@\)rn13bis.fr](mailto:contact(@)rn13bis.fr).

# RN13BIS

## ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE

Pour information, conformément à la décision du Conseil d'administration, le montant des cotisations est progressif, suivant les barèmes suivants :

Pour les membres actifs « **artistes-auteurrices et curateurrices** » :

**Chiffre d'affaires (revenus déclarés à l'URSAFF)      Montant de la cotisation**

< 900 SMIC horaire (9 225 € en 2021) / an .....5 € (cinq euros)

> 900 SMIC horaire (9 225 € en 2021) / an.....20 € (vingt euros)

Pour les membres actifs « **opérateurs artistiques et culturels** » :

**Budget de fonctionnement annuel de la structure (hors budget exceptionnel)      Montant de la cotisation**

< 40 000 €/an..... 180 € (cent quatre-vingts euros)

40 000 à 100 000 €/an..... 300 € (trois cents euros)

100 000 à 200 000 €/an ..... 450 € (quatre cent cinquante euros)

200 000 à 700 000 €/an ..... 810 € (huit cent dix euros)

> 700 000 €/an..... 1 000 € (mille euros)

Pour les « **structures associées** » : 180 € (cent quatre-vingts euros)